

SAVEZ-VOUS COMBIEN ?

# 70 018

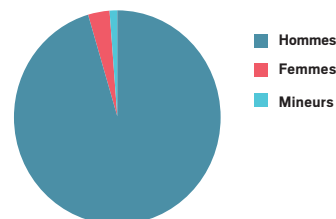
C'est le nombre de personnes détenues dans un établissement pénitentiaire, en France, au 1<sup>er</sup> juillet 2017. On comptait 69 375 détenus au 1<sup>er</sup> juillet 2016. Cette hausse et celle du nombre total de personnes condamnées (81 781 au 1<sup>er</sup> juillet 2017) sont régulières depuis 2001.

## Qui sont les personnes emprisonnées ?

Il peut s'agir des personnes condamnées à une peine de prison ou de personnes poursuivies pour une contravention ou un délit mais pour lesquelles le jugement n'a pas encore été prononcé. Ces dernières sont appelées des prévenus. Au 1<sup>er</sup> juillet 2017, parmi les 70 018 détenus, 20 427 étaient des prévenus.

Certains sont en prison pendant toute la durée de leur peine, d'autres sont en semi-liberté, c'est-à-dire qu'ils ont le droit, sous certaines conditions, de sortir de l'établissement dans lequel ils sont détenus. Cette autorisation s'appelle un « aménagement de peine ». Elle peut leur permettre de travailler, de suivre une formation, de participer à leur vie de famille ou encore de suivre un traitement médical.

Pour bénéficier de cet aménagement de peine, la personne doit présenter un projet dont le but est de lui permettre de se réinsérer dans la société pour éviter qu'elle ne récidive (qu'elle ne commette à nouveau une infraction à la loi).



Sur les 70 018 détenus, on compte 67 571 hommes, 2 447 femmes et 862 mineurs (âgés de moins de 18 ans).

## Qui sont les personnes condamnées mais non emprisonnées ?

Certains condamnés bénéficient d'un aménagement de peine qui leur permet d'effectuer cette dernière sans être emprisonnés. Il s'agit des personnes sous surveillance électronique (munies d'un bracelet électronique porté à la cheville, qui envoie une alarme à distance si la personne quitte son domicile en dehors des heures prévues par le juge) et de celles autorisées à effectuer leur peine dans un lieu autre qu'un établissement pénitentiaire, fixé par le juge (par exemple dans les locaux d'une association qui encadre la personne condamnée).

## Pourquoi cette hausse du nombre de détenus pose-t-elle problème ?

Parce que beaucoup d'établissements manquent de places. Ainsi, 1 616 détenus dorment sur un matelas posé à même le sol. Le calcul est simple : il y a 70 018 détenus pour 59 090 places, soit 10 928 places manquantes. On parle de « surpopulation carcérale ». Six établissements ont même deux fois plus de détenus que de places disponibles ! Hormis le manque de place physique, cette surpopulation a pour effet d'augmenter les tensions, la violence entre les personnes dans la prison : entre les détenus et entre eux et les surveillants

notamment. De plus, les conseillers d'insertion et de probation, chargés de voir régulièrement les détenus, ont beaucoup trop de dossiers pour pouvoir suivre convenablement tous les détenus qui leur sont confiés.

En mars 2016, selon le rapport du Conseil de l'Europe, sur les 47 membres du Conseil, la France se plaçait à la 7<sup>e</sup> place des États dont les prisons sont les plus surpeuplées.

**C. B.**

Source : Direction de l'administration pénitentiaire



## Les mauvais élèves de la surpopulation carcérale en 2015 parmi les 47 membres du Conseil de l'Europe

L'ex-République yougoslave de Macédoine  
L'Espagne  
La Hongrie  
La Belgique  
L'Albanie  
La Moldavie  
La France  
Le Portugal